

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 FÉVRIER 2017**

L'an deux mille dix sept, le 20 février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur HAMON.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Philippe HAMON, M. Claude COLLIN, Mme Christelle POULIQUEN, Mme Dominique DESVIGNES, M. Yves JESBAC, M. Christian CLOUARD, M. Gérard BAROCHE, Mme Françoise JEANNERET, Mme Raymonde SLADKY, M. Patrice RUIZ, Mme Laura MOUCHEBOEUF, Mme Delphine ANTONETTI, Mme Nicole NASTEV, M. Fakroudine YAKOUBALY.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme Ghislaine FABBRO (donne pouvoir à Mme Christelle POULIQUEN), M. Ramy GHORAYEB (donne pouvoir à M. Philippe HAMON).

ÉTAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS : Mme Laëtitia BROCHARD, M. Franck FAUVEL.

Je constate que le quorum est atteint.

Je vais désigner un secrétaire de séance en la personne de Monsieur CLOUARD.

SECRÉTAIRE : Monsieur Christian CLOUARD.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des décisions du Maire prises par délégation de compétences, en intersession, à savoir :

- N° 2017-001 signée le 11 janvier 2017 – Convention avec le RACK'AM de BRÉTIGNY-SUR-ORGE dans le cadre du festival Longpont sur Rock.
- N° 2017-002 signée le 26 janvier 2017 – Contrat d'entretien des bacs à graisses avec la société SANET pour une durée d'un an et pour un montant de 6.545,00 € HT.
- N° 2017-003 signée le 2 février 2017 – Signature du marché d'achat et livraison de produits et matériels d'entretien des locaux avec la société ODI pour le Lot 1 et avec la société HERSAND DELAISY KARGO pour le lot 2.
- N° 2017-004 signée le 3 février 2017 – Contrat de maîtrise des nuisibles avec la Société ISS HYGIÈNE ET PRÉVENTION pour une durée d'un an et pour la somme de 3.713,87 € HT.
- N° 2017-005 signée le 6 février 2017 – Contrat d'engagement avec l'association « la valis' à jeux » concernant l'animation de 5 ateliers de jeux de société en direction de l'accueil de loisirs élémentaire pour un montant de 450,00 € TTC.
- N° 2017-006 signée le 6 février 2017 – Contrat d'engagement de l'association « la valis' à jeux » concernant l'animation de 2 ateliers de jeux de société en direction de l'accueil de loisirs maternel pour un montant de 200,00 € TTC.

Je vais maintenant procéder à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2016. Avez-vous des remarques sur celui-ci ? Je crois que c'est la première fois qu'il n'y a pas de remarque.

VOTE : Pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2016, **à la majorité absolue.**

Je vais vous donner lecture de l'ordre du jour :

FINANCES

1. Approbation du compte de gestion 2016 – budget principal
Rapporteur Christelle POULIQUEN

2. Approbation du compte administratif de l'exercice 2016 de la Commune
Rapporteur Christelle POULIQUEN

3. Affectation des résultats 2016
Rapporteur Christelle POULIQUEN

Le compte administratif de l'année passée c'est quelque chose de très important, parce qu'il reflète la réalité de la situation financière de la commune, validée par la trésorerie.

Le point n° 3 sera lui reporté, car il y a des petites précisions à obtenir de la trésorerie.

Questions diverses.

I – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET PRINCIPAL – Rapporteur Christelle POULIQUEN.

Madame POULIQUEN : Le résultat budgétaire du compte de gestion 2016 du Trésorier Principal pour le budget principal de la Ville s'établit comme suit :

TABLEAU D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2016 – COMMUNE

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	Prévisions budgétaires	7 893 098.57	2 699 686.50	10 592 785.07
	Titres	8 732 023.57 (1)	2 724 823.83(3)	11 456 847.40
	Produits rattachés	173 083.24 (2)		
	Restes à réaliser 2016		139 636.16	
DÉPENSES	Prévisions budgétaires	7 893 098.57	2 699 686.50	10 592 785.07
	Mandats émis	7 526 769.60 (4)	1 012 064.43(6)	8 538 834.03
	Charges rattachées	329 077.28 (5)		
	Restes à réaliser 2016		280 470.11	

RÉSULTAT	Solde d'exécution Excédent (1+2)- (4+5)	1 049 259.93		2 762 019.33
	Excédent (3-6)		1 712 759.40	
Résultat 2016	Excédent	1 049 259.93	1 712 759.40	2 762 019.33
RÉSULTAT REPORTÉ 2015	Excédent			
	Déficit		- 1 329 122.65	
RÉSULTAT CUMULÉ avec dissolution syndicat S.D.A.C.T	Excédent	1 049 259.93+654.65	383 636.75	1 433 551.33
	Déficit			

Le compte de gestion fait apparaître une opération d'ordre qui correspond à l'encaissement d'un reliquat (soit 654,65 €) suite à la dissolution du S.D.A.C.T.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir constater la conformité des écritures du compte administratif et du compte de gestion 2016 du budget principal de la commune et de déclarer que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2016 par Madame La Trésorière Principale de Montlhéry n'appelle ni observations ni réserves de la part du Conseil Municipal.

Monsieur HAMON : Est-ce qu'il y a des questions sur cet excédent ? Je rappelle à la population après l'augmentation massive des impôts décidée par la Chambre Régionale des Comptes, nous avons un solde positif au 31 décembre 2016 de 1.049.259,93 €, ce qui est vraiment un résultat excellent. Nous passons au vote. Madame ANTONETTI ?

Madame ANTONETTI : Le compte du comptable qui s'appelle le compte de gestion tient le compte de trésorerie de la Commune. Et donc dans celui-ci figure le compte qui correspond à la trésorerie de la Commune au 31 décembre de l'année, est-ce que vous pouvez nous indiquer le montant à la trésorerie au 31 décembre 2016, qui est fourni dans ce compte de gestion ? Combien y avait-il en argent disponible ?

Madame POULIQUEN : 1.700.000,00 €.

Madame ANTONETTI : Donc la clôture des comptes à la trésorerie, le montant des liquidités qui était disponible pour la commune du 31 décembre 2016 est de 1.600.000,00 €, c'est bien ça ? Il y a donc 1.600.000,00 € qui dorment sur le compte de la Commune en Banque de France au 1^{er} janvier 2017 ?

Madame POULIQUEN : Il n'y a plus autant aujourd'hui.

Monsieur HAMON : Je pense que le principal du sujet est de se féliciter quand même du résultat qui témoigne des économies qui ont été faites par l'ensemble de l'équipe municipale et notamment de l'administration qui a consenti des efforts très importants en matière de baisse des charges générales et de personnel, etc..... C'est pour cette raison que l'on arrive à cet excellent résultat. Nous n'allons pas commencer à polémiquer.

Madame ANTONETTI : De combien à été le montant supplémentaire des impôts prélevés ?

Madame POULIQUEN : Vous allez voir que c'est plus détaillé après.

VOTE : Pour l'approbation du compte de gestion 2016 – Budget Principal, **à la majorité absolue.**
(3 CONTRES : Mme Delphine ANTONETTI, Mme Nicole NASTEV, M. Fakrouline YAKOUBALY).

Madame ANTONETTI : Une explication de vote, logiquement le comptable, il y a la ville, c'est l'ordonnateur, il y a le comptable qui représente l'État, en général on n'approuve pas le compte de gestion parce que la ville n'a pas à contrôler l'État. On constate la conformité du compte de gestion avec le compte administratif, ça c'est la première chose, la seconde est que notre vote est clairement un vote de défiance vis-à-vis de la trésorerie qui a un rôle de conseil que la ville rémunère avec l'indemnité au T.P et qu'elle n'a manifestement depuis 3 ans pas donné de bons conseils à la Commune. C'est un vote de défiance clairement exprimé de notre part.

Monsieur HAMON : Merci Madame ANTONETTI, le résultat est néanmoins là et il est très positif.

II – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016 DE LA COMMUNE – Rapporteur Christelle POULIQUEN.

Madame POULIQUEN : Avant de passer au vote je vais vous faire une petite présentation pour vous expliquer un petit peu, ainsi qu'au public présent, le détail de ce résultat

Chers collègues, chers concitoyens,

Le budget de l'an dernier restera certainement longtemps dans la mémoire des observateurs de la vie communale. Hélas !

En voici un rapide rappel.

Depuis trois ans, la situation financière a été mise à mal par plusieurs facteurs :

- Les baisses drastiques des dotations de l'Etat : - 1,6M€ cumulés depuis 4 ans :
 - il y a eu les nouveaux rythmes scolaires, que nous avons souhaités entièrement gratuits pour les familles : environ 600k€ en 3 ans,
 - et bien sûr la construction de l'école Jean Ferrat décidée par nos prédécesseurs et dont nous avons déjà largement débattu : pour 3,2M€.

Face à cette hausse des dépenses et à cette baisse des recettes, le budget de fonctionnement ne pouvait plus être équilibré.

Être élu, c'est faire face aux difficultés et remonter ses manches pour trouver des solutions. Alors oui, il a fallu prendre une décision difficile. Car être élu c'est avoir le courage de prendre des décisions parfois impopulaires et de les assumer pour le bon fonctionnement de la collectivité.

L'augmentation en 2016 de 20 % des taux d'imposition communaux, était le seul moyen de présenter un budget à l'équilibre sans passer sous les fourches caudines de l'Etat. C'était un effort considérable

pour nos concitoyens, pour nous tous, personne ne peut le nier. Et même un effort difficilement tenable pour certains Longipontains, et nous en avons conscience.

Seuls 5 élus ont voté cette hausse et ont pris leurs responsabilités, car c'était la seule solution possible à court terme. Les autres, pourtant conscients des risques encourus liés à une prise de contrôle de l'Etat via la Chambre Régionale des Comptes, ont profité de la situation pour créer le chaos municipal que nous traversons aujourd'hui. Ils pensaient sans doute pouvoir en tirer profit. On ne peut pas s'empêcher de comparer cette attitude au jeu de la roulette russe. Ils ont mis par là même notre budget sous le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. Sous son contrôle, mais pas sous sa tutelle.

Les Longipontains ont néanmoins payé cher les stratégies politiciennes des uns et des autres, puisqu'elles ont abouti à la décision de la Chambre d'augmenter encore plus les impôts à hauteur de 25 %.

Nous voici aujourd'hui un an plus tard. Un an après les engagements pris par la municipalité et exprimés solennellement par M. le Maire lors du conseil 11 avril 2016. Les résultats de 2016 témoignent des actions prises et nous permettent d'envisager l'avenir de notre commune de façon plus sereine.

Le compte administratif parle de lui-même : la situation financière est en passe d'être rétablie si nous poursuivons nos efforts. On ne va pas se le cacher, la situation reste encore fragile en 2017 et 2018 dans l'attente de l'arrivée de nouveaux habitants. Mais les résultats excédentaires confirmés par la trésorerie sont une excellente nouvelle.

Voyons d'abord la section de fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses courantes.

En fonctionnement l'excédent s'explique par des économies sur toutes les dépenses :

- Chapitre 11 – Charges à caractère général : 197.647,00 € d'économie par rapport au B.P.
- Chapitre 12 – Charges de personnel : 194.838,00 € qui ont été économisés.
- Chapitre 65 – Autres charges, Chapitre 66 – Charges financières, Chapitre 67 – Charges exceptionnelles, on arrive à un peu plus de 70.000,00 €

Au total, 464k€ d'économies ont été rendus possibles par une réorganisation des services, une mutualisation des agents et des efforts sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Depuis des semaines, vous entendez dire ou vous lisez que le Maire n'a pris aucune mesure pour juguler les dépenses. Pire, que les impôts vont encore augmenter. C'est faux et les chiffres le prouvent.

Quand, au B.P 2016, on inscrit une augmentation de 100k€ en charges de personnel et que le Compte Administratif clôture avec une réduction de 194k€, j'appelle ça avoir pris les mesures nécessaires et efficaces.

Quand, au B.P 2016, on inscrit 1,7M€ de dépenses à caractère général et que le Compte Administratif clôture à 197k€ soit 11,6 % d'économies, j'appelle ça avoir pris les mesures d'économie qui s'imposent.

Alors oui, l'effort collectif fiscal des Longipontains était nécessaire au redressement de la situation. Mais le coup de matraque fiscale imposé par la C.R.C, lui, ne l'était pas. Les décisions et les réorganisations décidées par Monsieur le Maire étaient et restent les piliers de nos bons résultats de fonctionnement. Donc là vous voyez une évolution des dépenses de 2013 à 2016, notamment au niveau des charges à caractère général et au niveau des charges de personnel les plus gros efforts et les plus grosses économies qui ont été faites. Avec un groupe scolaire en plus.

Si on regarde maintenant la section d'investissement, c'est-à-dire les dépenses exceptionnelles importantes, qui modifient le patrimoine communal.

En investissement, l'excédent s'explique essentiellement par des recettes supplémentaires. En effet 420k€ sont venus s'ajouter aux prévisions de vente de biens. Un supplément que la C.R.C n'avait pas pris en compte.

De plus, aucuns travaux d'investissement n'ont été engagés. Nos projets ont tous été repoussés.

Si j'ai parlé tout à l'heure de sérénité pour les années à venir, c'est que l'excellent résultat de 2016 nous permet de faire plusieurs choses : finir d'apurer le déficit cumulé des années antérieures, qui présente $\frac{3}{4}$ du résultat d'investissement qui s'élève à 1,3M€, rembourser notre seule ligne de trésorerie en cours pour un montant de 350k€ et programmer le remboursement des emprunts à court terme contractés pour payer la construction de la 3ème école. Il reste même un montant disponible, que nous pouvons choisir d'employer, et enfin exprimer des choix politiques (au sens noble du terme) et plus seulement subir les contraintes externes et passées.

Dans un 1er temps nous avons imaginé baisser de 5% les taux d'imposition afin de compenser la hausse trop importante imposée par la C.R.C l'an dernier. Au vu de nos résultats fortement excédentaires et suite à notre dernier rendez-vous à la trésorerie, nous sommes en mesure de proposer au B.P 2017 une baisse des taux d'imposition de 10 %.

Ceux qui prétendent s'atteler au redressement de la commune arrivent après la bataille. Ils s'occupent à enfoncer des portes ouvertes, alors qu'ils feraient mieux de chercher, comme nous, à baisser dès que possible et autant que possible, les impôts qui pèsent sur les ménages.

Monsieur le maire l'avait dit, la hausse importante des impôts de 2016 n'était pas une fatalité, elle était momentanée, le temps de retrouver des finances saines.

Nous tiendrons cet engagement par une première baisse dès cette année.

Les prospectives présentées lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 1er février ont démontré qu'en poursuivant nos efforts, il sera possible de revenir à un taux d'imposition acceptable d'ici 2019.

Nous tiendrons également cet engagement. Je vous remercie.

Madame POULIQUEN : Conformément à l'article L1612-9 du code Général des Collectivités Territoriales, il revient à l'organe délibérant de voter le compte administratif avant le vote du budget primitif afférent à l'exercice suivant lorsque le budget N-1 a été rendu exécutoire par le représentant de l'Etat dans le Département.

Le compte administratif 2016 s'avère conforme au compte de gestion du Trésorier et fait apparaître les éléments suivants :

Section de fonctionnement :

<u>Recettes</u>	
Titres émis	8 732 023.57
Rattachements	173 083.24
Recettes nettes	8 905 106.81
<u>Dépenses</u>	
Mandats émis	7 526 769.60
Rattachements	329 077.28
Dépenses nettes	7 855 846.88
Excédent fonctionnement 2016	
Avec dissolution syndicat (S.D.A.C.T)	1 049 259.93 (1) + 654.65(2)

Section d'investissement :

<u>Recettes</u>	
Titres émis	2 724 823.83
Restes à réaliser	139 636.16
<u>Dépenses</u>	
Mandats émis	1 012 064.43
Restes à réaliser	280 470.11
Excédent investissement 2016	1 712 759.40 (3)
RAR 2016	- 140 833.95
Résultat cumulé 2016	2 762 019.33 (1) + (3)
Report section investissement 2015	-1 329 122.65 (4)
Résultat de clôture 2016	1 433 551.33 (1) + (2) + (3) + (4)

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir constater la conformité des écritures du compte administratif 2016 et du compte de gestion 2016 du budget principal et d'arrêter le compte administratif 2016 du budget principal.

Monsieur HAMON : Merci Madame POULIQUEN pour cet exposé très clair et je crois que tout a été dit, les explications ont été faites, moi je tiens à remercier quand même l'administration qui a joué le jeu et qui a pu effectuer les réorganisations de services, que je dirais le groupuscule de démissionnaires avaient empêché et que leurs départs du Conseil Municipal a rendu possible, donc merci à tous les agents de la collectivité, merci à Madame la Directrice des Services qui en effectuant cette réorganisation a permis des économies très notables, notamment sur les charges de personnel mais également sur les charges générales. Madame ANTONETTI, vous souhaitez vous exprimer ?

Madame ANTONETTI : J'aurais souhaité avoir la réponse à ma question de tout à l'heure, quel est le montant des impôts supplémentaires prélevés ? Que représentent en euros les 24 % d'augmentation d'impôts de l'année dernière ? Combien la ville a-t-elle touché en plus que l'année précédente ?

Monsieur HAMON : C'est de mémoire un peu plus d'1 million d'euros et effectivement nous nous retrouvons à la fin de l'année 2016 avec un excédent de 1.049.000,00 €, mais lorsque la Chambre

Régionale des Comptes a décidé de fixer le taux d'imposition, personne n'était capable de prévoir • les baisses de charges de personnel qu'il allait y avoir dans les 8 ou 9 mois suivants, puisque cette baisse consiste à des départs à la retraite ce qui est prévisible, des mutations en province ou dans une autre collectivité etc.... Voilà vous avez votre chiffre qui est de 1.100.000,00 €.

Madame POULIQUEN : Et là sur le graphique on voit bien qui si les 464.000,00 € d'économies n'avaient pas été réalisées les impôts auraient compensé.

Madame ANTONETTI : Que ce serait-il passé si vous n'aviez pas augmenté les impôts ? Quel serait le résultat ?

Monsieur HAMON : Je viens de vous le dire Madame ANTONETTI, personne n'était capable de prévoir.

Madame ANTONETTI : Sans augmentation résultat égal zéro. Monsieur HAMON : Cela aurait été compliqué.

Madame ANTONETTI : Oui et donc en parallèle vous avez une section d'investissement de l'année qui n'est pas déficitaire, qui présente un excédent de 1.400.000,00 €.

Monsieur HAMON : Non pas la section d'investissement, le total c'est 1.433.000,00 €.

Madame POULIQUEN : On avait un déficit de 1.300.000,00 € et on arrive avec un résultat de 1.700.000,00 €, donc nous avons 380.000,00 € d'excédent.

Monsieur HAMON : Nous avons comblé le déficit d'investissement lié aux travaux, nous l'avons dit plusieurs fois, non financé de l'école Jean Ferrat. Ces 1.300.000,00 € ont été payés, ce découvert, on va dire pour que la population comprenne bien a été compensé par les 1.700.000,00 € de recettes d'investissements que nous avons généré et notamment par la cession de biens immobiliers de terrains en friche, nous pouvons le dire que nous avons rendu par le biais de la modification du P.L.U de 2015, et par la cession de biens immobiliers dont nous estimons que la commune n'a pas vocation à conserver. En revanche, je sais qu'il y a un point de désaccord majeur entre nous puisque vous n'avez cessé d'évoquer l'ancien centre de Loisirs primaire de la rue du Perray, moi je vends sans problème avec l'accord du Conseil Municipal des biens dont la Commune n'a aucune utilité, c'est-à-dire des terrains en friche, puisque aujourd'hui ça ne change rien à l'usage. En revanche un bâtiment communal d'approximativement 500 m² sur une parcelle de 2.000 m² dont effectivement seule la partie rez de chaussée est utilisée par le R.A.M que nous avons rénové par un logement de fonction, nous ne savons pas si dans un, deux ou trois ans avec l'augmentation de la population, je suis convaincu que nous aurons besoin de cette structure, et donc ce sera le bien immobilier de la Commune que nous vendrons en dernier si nous sommes contraints de la faire, mais aux vues de l'excellent chiffre que Madame POULIQUEN vient d'annoncer, moi je ne souhaite pas que l'on vende ce bien communal.

Madame ANTONETTI : Je reprends donc, en fonctionnement 1.000.000,00 € d'excédent, vous aviez les chiffres tout à l'heure, 1.000.000,00 € d'impôts prélevés en plus, si vous n'aviez pas prélevé cette somme, il y aurait zéro excédent en fonctionnement. Mais en investissement, il y a un résultat de 1.700.000,00 € duquel il faut déduire 1.300.000,00 € de déficit antérieur, reste 400.000,00 € et donc la section d'investissement est excédentaire, donc vous n'avez pas besoin, avec la section de fonctionnement de couvrir un déficit d'investissement. Normalement dans une gestion « normale » doit produire de l'épargne c'est-à-dire un excédent qui doit couvrir ce qui est tout à fait admis à savoir un déficit d'investissement. Ce n'est pas le cas, là, puisqu'il n'y a pas de déficit d'investissement, et que le résultat couvre largement le déficit antérieur et laisse même un excédent.

Donc, il n'y avait pas besoin d'un résultat de fonctionnement de 1.000.000,00 €, il pouvait être de zéro avec une augmentation des taux de zéro la ville n'en aurait subi aucun dommage, vous auriez pu clore avec proche de zéro sur la section fonctionnement et un résultat excédentaire de 383.000,00 € net cumulé sur la section d'investissement. Il n'y avait pas besoin de la hausse des impôts.

Monsieur HAMON : Madame ANTONETTI, vous conviendrez que la hausse d'impôts et telle que nous l'avons subi, n'est pas de notre fait, elle est liée je dirais aux agissements d'un groupuscule comme l'a très bien expliqué Madame POULIQUEN, qui a essayé de tirer profit d'une situation financière très difficile de la Commune à son seul bénéfice politique. Effectivement ce sont les Longipontains qui en ont fait les frais. Maintenant, nous avons une obligation de précaution parce qu'il ne s'agit pas de regarder simplement le budget 2017, vous savez que l'année 2018 va être une année difficile avec encore une baisse des dotations de l'État et il est nécessaire pour nous de provisionner une somme suffisante pour ne pas imposer à nouveau aux Longipontains une aventure hasardeuse sur 2018. Je ne sais plus qui de votre groupe avait annoncé je crois en Conseil Municipal, « vous devriez baisser les impôts de 20 % », si c'est les baisser de 20 % cette année puis les ré augmenter de 15 % l'année prochaine, ce n'est pas notre manière de faire, nous les baisserons cette année de 10 %, parce que nous pouvons le faire, quand nous pourrons les baisser à nouveau, nous savons qu'en 2019, du égard aux chantiers qui sont lancés aujourd'hui des 274 logements une estimation basse raisonnable a été faite d'une augmentation de recette de 410.000,00 € en recette de fonctionnement, ce sera peut-être 500.000,00 €, mais en tout cas nous nous devons d'être prudent, en 2019 les impôts baisseront à nouveau de 10 % si nous pouvons faire plus nous le ferons. Mais nous garderons toujours ce que l'on appelle en navigation le pied de pilote c'est-à-dire une marge de sécurité, parce que nous n'allons pas baisser les impôts aujourd'hui pour ré augmenter l'année prochaine, c'est ça notre objectif c'est d'être honnête avec la population et d'être claire et transparent avec les Longipontains. Si certains s'amuse à manipuler les chiffres à jouer à la désinformation comme c'est le cas des deux groupes extrêmes qui nous ont quitté, libre à eux, nous nous sommes des gens responsables et nous dirons la vérité aux Longipontains et nous ne jouerons pas la manipulation ou l'intoxication des chiffres.

Madame POULIQUEN : Moi je voudrais juste rajouter qu'il y a quand même beaucoup d'économies que l'on était pas capable de mesurer avant, donc c'est toujours facile une fois que les résultats sont là de dire ah mais vous auriez pu..., il y a des choses, voilà que l'on ne maîtrisait pas, on avait demandé des économies dans les services, nous n'étions pas sûr de pouvoir les faire et demander une réorganisation du personnel nous ne pensions pas avoir un impact en 2016 mais plutôt en 2017, donc voilà il y a des paramètres que l'on ne maîtrise pas complètement et qui font qu'aujourd'hui le résultat est effectivement meilleur que prévu, nous avons aussi des contraintes de la C.R.C qui nous imposait à résorber complètement notre déficit d'investissement, je sais que l'on peut avoir un déficit d'investissement, vous nous l'avez dit encore tout à l'heure en commission, que ce n'est pas un problème, là on ne pouvait pas, les consignes étaient claires de la C.R.C, il fallait que revienne à zéro. Là, on est un petit peu au-dessus du fait des cessions qui n'ont pas été prises en compte, le montant supérieur correspond à peu près à quelques dizaines de milliers d'euros près aux montants de cessions pas prises en compte. Donc on n'était pas si large que cela.

Monsieur HAMON : Merci Madame POULIQUEN.

Madame ANTONETTI : Est-ce que vous voulez bien nous expliquer, vous nous dites que la C.R.C a donc actionné beaucoup trop fort le levier fiscal, que ce n'est pas de votre faute mais la leur, expliquez-nous comment ils ont justifié les 25 % d'augmentations d'impôts ?

Madame POULIQUEN : Ils les ont justifiés parce qu'ils n'ont pas pris en compte tout un tas de cessions et aussi parce qu'ils avaient eu en tête notre deuxième prêt in fine qui arrive en 2018 et pour

eux c'était important que l'on dégage de l'excédent dès cette année, parce qu'ils savaient qu'en 2018 nous n'aurions plus de vente de cessions, voilà, ils étaient dans l'anticipation, ce que nous aussi sommes en train de faire avec cette baisse des impôts raisonnables, je pense que 10 % c'est quand même possible, parce qu'il y a beaucoup de gens l'année dernière qui disaient : « oui vous dites on baissera mais on sait très bien comment ça se passe, une fois que les impôts sont là, on ne les baisse plus », et bien si c'est possible, nous les avons trop montés effectivement et aujourd'hui nous sommes capables de les baisser et nous allons le faire.

Madame ANTONETTI : Je vous rappelle qu'au dernier Conseil Municipal vous avez annoncé une baisse des impôts de 5 %, je vous ai dit alors que ce n'était pas suffisant. Je note que vous passez à 10 %, mais également que mon propos était juste, puisque manifestement vous pouvez au moins les baisser de 10 % déjà pour commencer. Ensuite, autre chose, vous nous dites la C.R.C n'a pas pris en compte les cessions que nous lui annonçons, pourquoi ? Vous nous avez expliqué en commission, « je peux en parler » que la C.R.C dans cette situation-là, avait eu des exigences bien supérieures à la normale et à celles de la Préfecture, normalement on doit pouvoir comptabiliser une cession future avec simplement l'avis des Domaines, et de la même façon que l'on peut comptabiliser une subvention dès lors qu'elle est notifiée de la part de l'organisme qui subventionne. La C.R.C a exigé de vous des promesses de ventes, c'est-à-dire des actes fermes, mais pourquoi ? Ce n'est pas un peu de méfiance de la part de la C.R.C ? Je termine mon propos, vous nous dites également vous avez présenté les économies que vous souhaitiez faire sur les charges à caractère général et les charges du personnel, vous avez dit à la C.R.C que nous allons faire des économies.

Madame POULIQUEN : Non

Madame ANTONETTI : Non, vous n'avez pas rencontré la C.R.C pour vous engager à faire des économies ?

Madame POULIQUEN : À partir de 2017 ?

Madame ANTONETTI : Sur 2016, pour eux, les économies n'auraient pas un impact dès 2016, donc c'est pour ça que j'ai expliqué que le budget prévoit une augmentation des charges de personnel de 100.000,00 € et qu'à l'arrivée notre résultat c'est des économies de 200.000,00 €, on était pas tout à fait sur la même longueur d'ondes, est-ce que vous avez exprimé à la C.R.C, le fait que vous envisagiez de prendre des mesures correctives et baisser les charges de personnel ? Ils ont refusé de vous croire ?

Madame POULIQUEN : Ils ont assuré que l'impact ne pourrait pas se voir dès les résultats 2016.

Madame ANTONETTI : Ils ne vous ont pas cru.

Madame POULIQUEN : C'est-à-dire que l'on était déjà bien avancé dans l'année, nous étions en avril, mai, ils ont rendu leur réponse en juillet, pour eux en 6 mois ce n'était pas possible.

Madame ANTONETTI : Ils ne vous ont pas crus, donc ils ne vous ont pas fait confiance, et à votre avis pourquoi ?

Monsieur HAMON : Monsieur CLOUARD.

Monsieur CLOUARD : Est-ce que l'on pourrait cesser de prêter des intentions à des gens en particulier, des gens qui ne sont pas là, et laisser ce genre de pratique d'autres personnes qui écrivent des tracts en noir et blanc par exemple. Des interprétations comme cela sont pour moi complètement stériles.

Monsieur HAMON : Restons constructifs, transparents, parlons avec franchise aux gens, cette Commune a besoin de ça, elle a besoin que l'on arrête, moi je ne suis pas étonné que les français ne croient plus à la politique, quand on voit certaines pratiques, cela ne m'étonne plus, nous, nous n'adhérons pas à ces méthodes, comme l'a dit Monsieur CLOUARD, vous n'allez quand même pas nous reprocher d'avoir un résultat excédentaire de 1.433.000,00 €, on croit rêver.

Madame ANTONETTI : Je vous reproche d'avoir saigné les Longipontains pour rien.

Monsieur HAMON : Ce n'est pas nous qui les avons saignés, c'est la Chambre Régionale des Comptes qui a fixé le taux et puis on va le dire puisque les Longipontains sont présents, un maire adjoint aux finances plus préoccupé, comme l'a dit Madame POULIQUEN, à essayer de tirer bénéfice d'une situation difficile d'une commune, au lieu de se retrousser les manches, travailler en équipe et essayer d'avancer, non, ces gens-là ont tenté de pousser le Conseil Municipal et moi-même pour accéder aux manettes et je leur ai répondu, à l'issue de leur refus de vote du budget. « Philippe m'a dit Monsieur GAMACHE, tu sais ce qu'il te reste à faire, on n'a pas voté le budget donc tu démissionnes et on prend ta place ». Je lui ai répondu celui qui voudra être Maire de LONGPONT, il fera campagne, il aura une équipe, un programme et surtout il sera transparent sur sa nature politique. Ceux qui sont incapables de gagner une élection sur leur étiquette politique et nous en avons deux aujourd'hui, y compris votre ancien premier adjoint co secrétaire du parti de gauche de Jean-Luc MELENCHON pendant des années, il ne l'est plus je crois, je crois qu'il a démissionné.

Madame ANTONETTI : Monsieur HAMON, nous sommes en campagne électorale et nous sommes dans l'assemblée du Conseil Municipal.

Monsieur HAMON : Oui et bien je dis ce que je pense.

Madame ANTONETTI : Vous venez de vous exprimer publiquement et de violer la campagne électorale.

Monsieur HAMON : Non seulement je le dis, mais je l'écrirai dans les publications que nous ferons. Je veux que l'on arrête d'intoxiquer les gens et de leur raconter des sornettes. Il faut parler avec franchise et leur dire la vérité. Comme l'a dit Madame POULIQUEN tout à l'heure, même si cela ne fait pas plaisir d'augmenter les impôts, mais quand il n'y a pas d'autre solution on le fait. Et à l'inverse quand la situation s'améliore et bien à nouveau on baisse les impôts, mais pas n'importe comment ce n'est pas de la démagogie on ne va pas les baisser cette année de 20 %, parce que nous avons des élections dans un mois pour les rehausser l'année prochaine de 10 ou 15 %, non. On les baisse de 10 % parce que l'on sait qu'on peut le faire, même en les baissant de 10 %, on garde une sécurité un pied de pilote d'à peu près 640.000,00 € pour passer sereinement l'année 2018 qui sera difficile. Et en 2018 les impôts n'augmenteront pas et en revanche, ils baisseront dès 2019 dû aux 274 de logements qui seront mis n chantier aujourd'hui, voilà c'est tout. Mais il faut arrêter de polémiquer comme ça c'est insupportable.

Madame POULIQUEN : Et moi je voudrais juste revenir sur une précision du pourquoi 5 % au débat d'orientation et pourquoi 10 % aujourd'hui ? Les 5 % pour nous c'était d'office parce que c'était le trop demandé par la C.R.C, les 5 % au-dessus de ce qui était raisonnable, il fallait attendre d'avoir un rendez-vous avec la trésorière, je ne voulais pas faire des annonces aussi importantes qui mettent quand même en jeu la vie des gens, vous, vous annoncez au dernier Conseil Municipal, allez on baisse de 20 % c'est la fête et bien je suis désolée, ce n'est pas responsable du tout, moi je souhaitais avoir d'abord une validation officielle de nos résultats avant de voir exactement le montant précis, et c'est pour cela une fois que nous avons eu les résultats, une fois que l'on a monté le B.P 2016, là, nous nous sommes rendus compte que 10 % c'était possible, que ça pouvait passer,

voilà c'est tout et ce ne sont pas des effets d'annonces ou une mauvaise maîtrise, non, c'est de la prudence et surtout de la transparence avec les Longipontains.

Monsieur HAMON : Une dernière intervention Madame ANTONETTI, ensuite Madame NASTEV et nous passerons au vote.

Madame ANTONETTI : Je persiste et je signe sur 1 million d'impôts supplémentaires prélevés, vous reconnaissez vous-même aujourd'hui que la moitié quasiment n'était pas nécessaire puisque vous les ramenez, voilà. Vous avez été capable de faire 400.000,00 € d'économie, très bien.

Madame POULIQUEN : Oui, mais c'était prévu d'avance.

Madame ANTONETTI : Mais les 400.000,00 € que vous avez fait en économie, ce n'était pas la peine de les prendre en impôts.

Madame POULIQUEN : On ne pouvait pas le savoir à l'avance, enfin, on n'a pas une boule de cristal.

Madame ANTONETTI : Ça fait 10 %, mais attendez la gestion ce n'est pas de la boule de cristal, excusez-moi.

Monsieur HAMON : Juste un petit intermède.

Madame ANTONETTI : Je n'ai pas terminé.

Madame POULIQUEN : C'est vrai que les fonctionnaires c'est très facile de leur demander de s'en aller de façon à pouvoir faire des économies, c'est très très facile, c'est bien connu.

Monsieur HAMON : Je ferai un reproche à Madame POULIQUEN c'est de ne pas savoir lire dans le marc de café et de ne pas être capable d'anticiper 6 mois à l'avance, qu'il y a des gens qui vont demander leur mutation à Cœur d'Essonne Agglomération, en province etc... Madame POULIQUEN apprenez à lire dans le marc de café s'il vous plait.

Madame POULIQUEN : Je vais demander une formation.

Madame ANTONETTI : Est-ce que je peux terminer mon intervention, vous avez demandé aux Longipontains 1 million d'impôts en plus, vous avez fait plus de 400.000,00 € d'économie, donc ce n'était pas nécessaire pour ce montant-là, et ce qui reste c'est la vente du centre de Loisirs de BALLAINVILLIERS. Je suis désolée ce n'était donc absolument pas nécessaire. C'est rendu nécessaire par l'exigence de Monsieur HAMON qui refuse de vendre ce centre de Loisirs.

Monsieur HAMON : Pas de le vendre Madame ANTONETTI, de le brader.

Madame POULIQUEN : Moi aussi, avec ma délégation à l'éducation je peux vous dire que je refuse de vendre le R.A.M, pour lequel nous avons des projets sur 2017 et une redynamisation du R.A.M qui est prévue dans les années à venir, et donc pour nous il est essentiel que cet espace d'accueil pour les assistantes maternelles et pour les familles soit toujours sur la commune.

Madame ANTONETTI : Mon propos est conclu rapidement, en ce qui concerne la C.R.C, celle-ci ne vous a pas cru lorsque vous avez annoncé et certaines cessions et les économies que vous alliez réaliser et bien d'une façon très simple et non polémique, ils n'ont pas eu confiance en vous et très

sincèrement vu la gestion de la commune ces trois dernières années, nous les comprenons tous très bien.

Monsieur HAMON : Merci pour cette conclusion, Madame NASTEV est ce que vous souhaitez vous exprimer ?

Madame NASTEV : Oui mais très rapidement.

Madame POULIQUEN : Oh

Madame NASTEV : Vous êtes déçue ? Christelle.

Monsieur HAMON : Ce que j'apprécie Madame NASTEV, c'est que vous n'êtes jamais polémique, Merci, on n'est pas d'accord mais j'aime vous entendre.

Madame NASTEV : Vous avez quoi à me demander ? Vous avez mangé de ma salade ?

Madame POULIQUEN : Non que moi, vous avez partagé c'était trop bon.

Monsieur HAMON : Rassurez-vous, je suis un jeune marié, vous savez, donc...

Madame NASTEV : Je n'irai pas jusque-là je suis une vieille peau moi. Non, je voudrais simplement dire, que je vous rends grâce ce soir, de reconnaître qu'effectivement la hausse des impôts a été énorme, injustifiée, d'autant que j'avais (vous savez, je suis une maniaque des chiffres) demandé les documents officiels, et il faut savoir qu'entre ce que Monsieur HAMON avait prévu dans son projet de budget avec 20 % d'augmentation et ce que la C.R.C a imposé à la commune le résultat a donné 178.000,00 €, alors je sais que pour tout un chacun c'est énorme, mais sur un budget de 8 millions ce n'est pas si énorme que ça. Donc on se dit que vraiment la C.R.C n'a pas fait son travail correctement, même si je suis d'accord avec vous Christelle ou avec Monsieur CLOUARD, les absents ont toujours tort mais on ne doit pas non plus les acculer, cela dit je suis quand même très embêtée par le fait que Monsieur HAMON, excusez-moi d'insister, je vous l'ai dit tout à l'heure en commission et je vous l'avais dit lors de la dernière commission, les organismes de prêts ce sont des commerçants, ils ne vendent pas de la viande, mais du fric, donc pour les prêts il faut discuter et la C.R.C ce sont des fonctionnaires qui touchent leurs payes à la fin du mois, mais à qui des fois il faut forcer la main, il faut marteler un peu pour que cela rentre dans la tête. Moi je vois simplement qu'il y a un excédent donc de plus de 1.400.000,00 €, or si on n'avait même pas modifié les taux on avait déjà 880.000,00 € de rentrées fiscales de plus. Ça veut dire que même sans changer les taux, même sans augmentation de 20 %, avec une augmentation de 15 % Monsieur on avait 661.000,00 € de plus qu'en 2015, c'est-à-dire on n'avait déjà un excédent. Que la C.R.C en ait rajouté une couche, je suis d'accord avec vous, je pense que là il y a eu maldonne, il y a eu un bras de fer qui n'a pas été en notre faveur, je ne veux pas vous incriminer, je ne veux pas vous faire un procès, franchement si c'était à refaire, moi je vous jure que je taperais sur la table, parce que là franchement c'est de trop, d'autant il faut toujours avoir en mémoire que les chiffres ce sont des chiffres, c'est-à-dire que lorsque l'on fait une augmentation de 24 % sur une somme, ensuite on dit on fait une diminution de 5 ou 10 %, mais ces pourcentages sont calculés sur le taux qui a eu 24 % de plus en non pas sur le taux initial, on ne revient jamais sur le taux initial, c'est-à-dire que l'on ne reviendra jamais, si avant-hier vous payez 1.000,00 € d'impôts, même avec une diminution de 10 %, comme vous le proposez dans le budget et je vous en remercie, on ne reviendra jamais aux 1.000,00 € mais on aura toujours 1.200,00 - 1.300,00 - 1.400,00 €. Donc je voulais dire que je suis dépitée et en colère contre cette façon d'agir et qui que ce soit que j'ai en face de moi y compris les grands fonctionnaires, parce que je n'ai peur de personne je me ferais fort de leur dire que, cette manière de forcer la main aux communes comme en matière de P.L.U, puisque nous en avons travaillé en commission, ce qu'ils

vous disent aujourd'hui en P.L.U ce n'est pas du tout ce que l'on obligeait nous pendant notre mandat, maintenant ils ont l'air vachement plus laxistes, ils permettent des trucs partout, alors que nous c'était comme ça, c'est inadmissible et que dans tous les cas c'est nous tous qui payons les pots cassés, ça je ne peux pas l'admettre et je l'ai vraiment en travers de la gorge.

Monsieur HAMON : Merci Madame NASTEV pour ces propos que je partage en partie. Nous allons passer au vote. Ah pardon, il faut que je sorte, je ne peux pas assister au vote, je passe la main à Monsieur COLLIN.

Monsieur COLLIN : Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?
VOTE : Pour l'affectation des résultats 2016, **à la majorité absolue**
(1 CONTRE : Madame Nicole NASTEV)

Madame NASTEV : Pour les raisons exposées.

Monsieur HAMON : Merci à tous, nous avons donc terminé les points à l'ordre du jour y a-t-il des questions diverses ? Quelqu'un a-t-il des questions à poser ?

Madame ANTONETTI : Si si, je suis sollicitée par de nombreux Longipontains sur la question de la fibre optique, est-ce que vous pourriez nous faire un retour de l'Agglo, sur ce qui se passe au niveau de celle-ci, puisque LONGPONT-SUR-ORGE est censée fibrer, alors merci de nous renvoyer l'information que vous avez pour que ceux-ci puissent savoir et effectivement où ça en est, normalement il me semble que l'on a guère parler des sujets traités par l'Agglo qui sont pourtant important et qui font partis de la vie quotidienne des Longipontains, ce serait important que vous nous en parliez.

Monsieur HAMON : Bien c'est pour cette raison d'ailleurs que l'Agglo informe les Longipontains au travers du magazine de l'Agglo qui est distribué à chaque domicile, mais nous allons nous renseigner. Madame LOWCZYK, Directrice Générale des Services, interrogera, puisqu'elle rencontre régulièrement le Directeur Général de l'Agglomération et lui posera la question, à savoir où nous en sommes de la fibre optique, mais je sais déjà que plusieurs foyers sont raccordés, je les ai vu intervenir ces derniers jours et continuer à effectuer des raccordements de réseaux, mais on vous donnera toutes les précisions nécessaires.

Madame POULIQUEN : Vous souhaitez une carte, c'est surtout que c'était Guiperreux, le Centre mais pas les Échassons par exemple. Ni la Butte. C'est-à-dire que toute la commune n'était pas prévue au raccordement de la fibre.

Madame ANTONETTI : Non ce n'est pas tout à fait ça, les quartiers que vous citez ne faisaient pas partie du réseau d'initiative publique. C'était l'Agglomération qui fibrait les zones non couvertes en priorité, idée révolutionnaire de l'Agglo. Donc effectivement Guiperreux et tout le bas de la rue du Mesnil etc.... qui n'arrivait pas, devaient être en fibre sous réseau public, la première et les Échassons et la Butte, qui étaient déjà bien desservies par l'ancien système, qui avaient un bon débit plus de deux méga, et cette zone-là devait être couverte par l'initiative « privée ». Normalement aujourd'hui publics, privés l'ensemble de LONGPONT devrait être depuis un bon moment en accès à la fibre, qu'es ce qu'il en est ?

Madame POULIQUEN : Il n'en est rien, même la mairie qui devrait déjà être sous la fibre ne l'est pas.

Madame ANTONETTI : Alors vous ne savez pas pourquoi ?

Monsieur HAMON : Nous allons nous renseigner Madame ANTONETTI, nous allons faire la lumière sur ce point.

Madame ANTONETTI : Es ce que c'est une histoire de coût, de retard ?

Madame POULIQUEN : On va se renseigner, nous avons un Conseil Communautaire Jeudi.

Madame ANTONETTI : C'est un petit peu dommage quand même que vous ne le sachiez pas ça fait partie des dossiers courants qui font les relations avec l'Agglo et qui font le quotidien des Longipontains.

Monsieur HAMON : Merci Madame ANTONETTI, je remercie le public présent, j'espère qu'il aura vu un petit peu plus clair dans les orientations de la Commune, bonne fin de soirée à tous et à très bientôt.

La séance est levée à 21 h 30.